

Personne parmi les ministériels à la Chambre ou au comité n'a montré comment nous allons recouvrer les fonds que les réductions douanières nous feront perdre. L'exemple classique qu'on nous cite généralement est l'accord commercial Canada-États-Unis sur l'automobile. A mon avis, le marché de l'industrie automobile est beaucoup plus dirigé que nous ne l'imaginons, et voilà monsieur l'Orateur, qui soulève une autre question.

A mon avis, quand on s'est mis à exercer d'énormes pressions, à la conférence de Genève, pour que les pays membres du GATT abaissent leur tarif, on avait peut-être un motif plus égoïste qu'idéaliste. Lorsque, d'une part, il y a la réduction sur toute la ligne demandée par les États-Unis et, d'autre part, la réduction négociée voulue par le Canada, la situation se prête on ne peut mieux aux changements dans le commerce dont j'ai parlé, et qui donnent maintenant lieu à la formation de sociétés internationales. Il ne s'agit plus seulement de l'importation sur un marché canadien de produits qui font défaut ou de produits pour approvisionner un marché qui a été cultivé par des producteurs locaux. Ce n'est plus seulement une question d'importateurs avertis qui profitent de la pénurie. Il me semble que les réductions douanières qui se présentent aujourd'hui créent exactement le climat qui permet aux sociétés internationales d'acheter où et quand bon leur semble sur les marchés mondiaux des marchandises excédentaires, à vils prix, et ensuite d'utiliser leurs importants réseaux de distribution internationaux pour profiter de la pénurie dans d'autres régions du monde aux dépens des producteurs ou des fabricants locaux. C'est à quoi songe bien des petits hommes d'affaires et producteurs, et bien des industries secondaires, quand ils voient les ramifications de la mesure législative à l'étude.

● (4.00 p.m.)

Comme preuve frappante de la crainte qu'on éprouve dans de nombreux secteurs de l'économie, je pourrais mentionner l'extraordinaire intérêt qu'on porte à la mesure antidumping qui sera présentée pour accompagner celle dont nous sommes saisis. Ces deux mesures semblent se contredire quelque peu. Si le but de la libéralisation du tarif est de faire du libre-échange ce qu'il y a de mieux et de sans pareil pour les puissances mondiales, alors pourquoi est-il tellement nécessaire d'insister sur le bill complémentaire sur l'antidumping, et pourquoi tant de nations commerçantes prospères portent-elles un si vif intérêt à ce que l'application n'en soit ni juste

[M. Danforth.]

ni rapide? A mon avis, elles savent déjà parfaitement que si le mécanisme actuel qui protège nos marchés est modifié de quelque manière, nous subirons directement des conséquences de la plus haute importance. Je suis aussi convaincu que l'abaissement des droits de douane par la présente mesure législative sera plus que compensé par les dispositions de la loi sur l'antidumping, comme on l'a exposé cet après-midi.

Nous constatons ici, au Canada, surtout dans le domaine de l'agriculture, que lorsque nous cherchons à profiter des marchés étrangers, dans bien des cas, en raison de conditions atmosphériques favorables, d'un continuellement de production très favorable, ou encore en raison de l'efficacité de nos agriculteurs ou producteurs, nous avons pu obtenir des excédents de produits de première qualité, mais ce sont les barrières non douanières érigées dans d'autres pays, qui nous empêchent de profiter de ce qui serait normalement un marché profitable. Il me semble que si les pays en cause étaient aussi sincères lorsqu'ils mettent leurs marchés à la disposition du Canada que le gouvernement semble l'être en ouvrant les marchés du Canada aux autres pays, il ne serait pas question des mesures que nous voyons prendre au sud de nos frontières où, de temps à autre et même maintenant, des droits de douane supplémentaires et imprévus sont appliqués à nos marchandises. Du jour au lendemain, on nous impose des conditions supplémentaires imprévues quant aux méthodes d'inspection de nos marchandises. Si ce pays était aussi sincère lorsqu'il abaisse ses barrières douanières que l'est notre gouvernement, je ne pense pas que la situation serait telle en ce moment. Si, au cours des jours et des mois à venir, nous voyons encore appliquer ces mesures, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, au nom de nos principaux exportateurs de nos produits, qu'ils soient manufacturés ou qu'ils proviennent de notre sol, que la ratification que nous pourrions accorder aujourd'hui au bill dont nous sommes saisis aura des répercussions sur le climat économique où les citoyens du Canada sont obligés de travailler.

J'avoue que les implications de ce projet de loi m'attristent beaucoup. C'est un recul, quant à la protection dont nous avons joui jusqu'ici, protection que nous jugions souvent insuffisante. Néanmoins, dans sa sagesse, le gouvernement a déjà souscrit, en principe, aux conditions qu'il nous présente. Aux yeux de l'organisation à Genève, il s'agit d'un fait accompli. On nous demande de ratifier des conditions déjà en vigueur. J'ai la plus grande admiration pour la patience des négociateurs chargés de nos intérêts, mais l'atmosphère